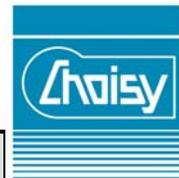


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'émission de la fiche: 2017-02-23

Rubrique 1. Identification du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **BIO-FRESH**

Code: 453707

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description du produit **Bloc biologique pour urinoirs - Parfum de pomme**

Restrictions d'utilisation : Pour usage professionnel uniquement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : LABORATOIRES CHOISY LTÉE
390, boul. St-Laurent est
Louiseville, Qué., Canada
J5V 2L7
www.choisy.com

Distributeur : LABORATOIRES CHOISY S.A.
29 rue de Bassano
75008 PARIS, France
www.choisy.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Laboratoires Choisy Ltée, Canada : 819 228 5564

Banque Nationale des Produits et Compositions (BNPC), France : 03 83 22 50 50 (Nancy)/ 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Rubrique 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Classification : LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention : P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Ingrédients dangereux	Identifiants	%	Classification (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
- Sodium carbonate	CE: 207-838-8 CAS: 497-19-8 Index: 011-005-00-2	15 - 30	Eye Irrit. 2, H319	[1]
- Sel de sodium d'acides gras de suif	CE: 232-491-4 CAS: 8052-48-0	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	[1]
- Sodium dodecylbenzenesulfonate	CE: 246-680-4 CAS: 25155-30-0	5 - 10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Eye Irrit. 2, H319	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Rubrique 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Irritant pour les yeux.

Peau : Légèrement irritant pour la peau.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas réutiliser ce conteneur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants

Valeurs limites d'exposition

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition : Aucune ventilation particulière requise.

Protection individuelle :

- Yeux :** Porter un équipement de protection des yeux.
- Mains :** Les conditions usuelles d'emploi ne requièrent pas le port de gants de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Respiratoire :** Les conditions usuelles d'emploi ne requièrent pas le port d'équipement de protection respiratoire.
- Autre :** Non applicable.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques :**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

pH :	Non applicable.	État physique :	Solide. [Solide en bloc.]
Densité relative :	Non applicable.	Odeur :	Pomme.
Point d'ébullition:	>100°C	Couleur :	Bleu.
Point de fusion/congélation :	Non disponible.		
Densité de vapeur :	>1 [Air = 1]		
Ionicité (dans l'eau) :	Non disponible.		
Propriétés de dispersibilité :	Non disponible.		
Solubilité :	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.		
Point d'éclair :	Vase clos: >93.3°C [Pensky-Martens, closed cup.] [Le produit n'alimente pas la combustion.]		
Viscosité :	Dynamique (température ambiante): Non applicable.		

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Rubrique 10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Rubrique 11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau :	Légèrement irritant pour la peau.
Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion :	Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets cancérogènes :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets tératogènes :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la reproduction :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Sensibilisant :	Aucun effet important ou danger critique connu.

Données toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
- Sodium carbonate	DL50 Orale	Rat	4090 mg/kg	-
- Sodium dodecylbenzenesulfonate	DL50 Orale	Rat	890 mg/kg	-
	Voie	Valeur ETA		
Estimations de la toxicité aiguë du mélange :	Orale	6930 mg/kg		
	Cutané	15246 mg/kg		

Rubrique 12. Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
- Sodium carbonate	Aiguë CL50 265 à 565 mg/l	Daphnie	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants organiques facilement biodégradables selon les lignes directrices de l'OCDE de la série 301 (A à F).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination :**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s)	14.4 GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-	-	-

*GE=Groupe d'emballage / Packing Group

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Not a pollutant.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation**15.1 Rég./législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Composition selon la législation relative aux détergents : 5 % ou plus, mais moins de 15 %: agents de surface anioniques.

Substances parfumantes allergisantes : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit est un mélange pour lequel il n'existe pas de données spécifiques concernant les effets sur la santé. Les risques sont évalués en fonction des propriétés physico-chimiques du produit et de sa composition. Les risques réels peuvent être surestimés.

Rubrique 16. Autres informations

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Texte intégral des mentions H abrégées	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Date d'édition/ Date de révision	2017-02-23	
Version	1.03	

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit concerné.

L'information fournie sur cette Fiche de Données de Sécurité a été compilée à partir de notre expérience et des données présentées dans des publications techniques variées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la valeur de cette information pour l'adoption des mesures de sécurité requises. Nous nous réservons le droit de réviser les Fiches de Données de Sécurité du produit au fur et à mesure qu'une nouvelle information technique nous est communiquée. L'utilisateur a la responsabilité de contacter la compagnie pour s'assurer que la Fiche de Données de Sécurité est la dernière publiée.